

## FINANCER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX PENDANT LE CAMP

**Un camp scout fait partie des vacances les moins chères pour les familles. Cependant pour certaines familles en grandes difficultés, le coût total est hors de portée d'un budget très serré.**

**Comment se mobiliser à tous les échelons pour permettre que l'argent ne soit pas un frein ?**

### Des familles solidaires :

La cotisation payée pour chaque enfant adhérent est modulée en fonction des ressources de sa famille. De la même manière, il est possible de moduler le prix du camp en fonction de la situation de chacun. Cette forme de solidarité peut prendre une dimension plus ou moins grande (il peut y avoir 20€ d'écart entre le tarif le plus bas et celui le plus haut, comme il peut y avoir 100€).

Pour répondre à cet enjeu de modulation du prix du camp, **un calculateur sera disponible dès mai 2018 !**

Au-delà du prix du camp, il faut s'équiper. Sans acheter du matériel haut de gamme, la liste est longue et le panier peut atteindre rapidement la centaine d'euros.

Plusieurs solutions sont possibles pour soulager cette charge :

- **Un prêt de matériel** facile à mettre en place entre familles.
- **Puiser dans les fonds propres** pour rendre le camp accessible
- **Acheter du matériel à prêter** aux nouveaux a le double avantage de jouer la carte de la solidarité et de la réutilisation du matériel !

### Au sein du territoire

Il est essentiel de faire jouer **la solidarité entre les groupes** : la résolution Semeurs de scoutisme votée à l'AG de 2017, nous a ouvert la possibilité de favoriser et /ou de mettre en place la solidarité entre les groupes. Des conseils de solidarité doivent permettre partout où cela est nécessaire que le prix des camps ne soit pas une barrière pour les jeunes qui veulent nous rejoindre.

**Mobiliser les réserves financières du territoire** est également une possibilité pour favoriser le départ en camp de tous.



## **Au niveau national**

À partir du 1<sup>er</sup> mai, tous les jeunes pourront accéder à la cotisation de printemps au tarif plancher des cotisations jeunes à savoir 23 €.

Dans le cadre de l'opération, un dispositif exceptionnel va être mis en place : dans le cadre des flux de solidarité (36 €), l'échelon national propose pour les adhérents qui s'inscrivent à partir du 1<sup>er</sup> mai le dispositif suivant :

- Pas de prélèvement des 24 € destiné aux frais de fonctionnement de l'échelon national
- Conservation du prélèvement des 12 € destinés à l'aide au territoire et au Fonds de solidarité interterritorial (FSI)

*Les prélèvements des cotisations continueront d'intervenir tous les 15 jours*

*Concernant le prélèvement des 36 € il en sera ainsi :*

- *En date du 30 juin sur la base des effectifs au 30 avril : dernier prélèvement de l'année scolaire des 24 € pour les frais de fonctionnement de l'échelon national*
- *En date du 30 juin sur la base des effectifs du 30 juin : dernier prélèvement de l'année scolaire des 12 € et réversion aux territoires et au FSI*

**Ces dispositifs visent à encourager la solidarité entre groupes et à l'ouverture à tous de nos camps d'été !**